Message relatif à la ratification des statuts de l'Association Régionale de la Sarine

La Conférence régionale pour des infrastructures régionales et un développement régional coordonné (CRID), réunissant les délégués des communes sarinoises, a adopté la version finale des statuts de l'Association Régionale de la Sarine (ARS) en date du 4 février 2021.

Cette association, qui verra le jour en 2022, constitue une étape importante en vue de la concrétisation d'une vision commune en matière de planification, de coordination et de collaboration pour l'ensemble du district de la Sarine.

La première mission de l'ARS sera d'élaborer le futur Plan directeur régional de la Sarine (PDR Sarine), obligatoire depuis la révision de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire et des constructions en 2019. Ces travaux ont débuté en 2017 déjà et abouti à un Schéma directeur régional du district de la Sarine (SDDS), visant à tracer les lignes directrices du développement envisagé et à mettre en valeur les atouts de la région. Dans la continuité du SDDS, l'ARS a poursuivi les démarches relatives à l'élaboration du PDR Sarine, en étroite collaboration avec l'Agglomération de Fribourg, afin d'assurer la cohérence et la concordance du PDR Sarine avec le PA4, récemment mis en consultation.

Suite à l'adoption des statuts par la CRID, ceux-ci doivent à présent être ratifiés par les organes législatifs des communes concernées, soit l'Assemblée communale à Granges-Paccot, s'agissant d'une association de communes (art. 10a al. 1 let. f et 109bis LCo).

Proposition du Conseil communal
Ayant participé à l'élaboration des statuts et étant également impliqué dans le cadre de l'Agglomération de Fribourg, le Conseil communal est convaincu qu'il est fondamental d'assurer un développement coordonné au niveau régional et que la création de l'ARS constitue une solution approprié pour réaliser ces objectifs. Partant, il recommande d'accepter les statuts de l'ARS, tels que présentés.

Au nom du Conseil communal :

La Secrétaire communale

Bénédicte Laville

COMMUNE GRANGES-PACCOT

Le Syndic

René Schneuwly

Route de Chantemerle 60
1763 Granges-Paccot
T 026 460 68 20

commune@granges-paccot.ch
www.granges-paccot.ch
IBAN CH47 0900 0000 1700 1081 2

Cité de l'énergie
european energy award